

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 21 SEP. 2023

ID : 077-217702158-20230915-002023\_068-AU

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002023\_068

Arrondissement de TORCY

**Objet :** *Renouvellement du contrat de maintenance préventive FULL SERVICE du nettoyeur haute pression HDS 698 C 400V 3PH*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n° 02020\_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2212-22 du Code Général des Collectivités Territorial,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Vu** la proposition de contrat reçue le 01 septembre 2023 de la société KARCHER relative au contrat de maintenance FULL SERVICE du nettoyeur haute pression HDS 698 C 400V 3PH,

**Considérant** le souhait de la commune de renouveler le contrat de maintenance FULL SERVICE du nettoyeur haute pression HDS 698 C 400V 3PH par la société KARCHER, pour la période du 01 septembre 2022 au 30 août 2024.

Décide :

Article 1 : Décide de renouveler le contrat proposé par la société KARCHER de BONNEUIL SUR MARNE concernant l'entretien du nettoyeur haute pression HDS 698 C 400V 3PH référencé en objet, à raison de 2 visites par an.

Article 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à mille quatre cent dix-huit euros et zéro centime (1418 € HT) soit mille sept cent un euro et soixante centimes (1701.60 € TTC).

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de

Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société KARCHER

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 15 septembre 2023  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN.

